



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 03/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	25	19

Vote
A la majorité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 7

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 3 Octobre à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre administratif du syndicat, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 25/09/2024.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. VARON Bernard, M. GAL Olivier, M. BOLLER Thierry, M. FONTAINE Pascal, M. HADDAD Edmond, M. HURTEL Pierre-Yves, M. GAY Jean-Paul, M. DUFUMIER Dominique, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MANSOUX Michel, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, Mme POLLET Clarisse, M. EPALLE Jean, M. BUISSON Jean-Michel, M. BOUFFLET Pierre, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest, M. BARBIER Jean-Michel

Suppléant(s) : M. GAL Olivier (de M. POIRIER Henri), M. BOLLER Thierry (de M. THERRY Eric), M. FONTAINE Pascal (de M. DESHAYES François), M. HADDAD Edmond (de M. PIN Daniel), M. HURTEL Pierre-Yves (de M. SPECQ André), M. GAY Jean-Paul (de M. MONNEINS François)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DREVILLE Gérard à M. BOCQUET Jean-Charles

Excusé(s) : M. POIRIER Henri, M. MULLER Patrick, Mme LEGRAND Nicette, M. LEDOUX Eric, M. SPECQ André, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. THERRY Eric, M. DESHAYES François, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. MOULA Nicolas

Absent(s) : M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. FERRACHAT Sébastien, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme LOURME Sophie, M. MOREL Cyril, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. GUEDON Eric, M. COLLIN Eric, M. BONDOUX Gilles, M. BARBAROSSA Raphaël, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie

A été nommé(e) secrétaire : M. MANSOUX Michel



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2024/27 du 3 Avril 2024, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a sollicité son adhésion afin de transférer au SICTEUB la compétence assainissement collectif et non collectif pour les communes

Vu l'arrêté préfectoral portant transfert de la compétence assainissement à la communauté de Commune de l'aire cantilienne

Considérant que la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a souhaité anticiper l'échéance prévue par la loi concernant le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au 1^{er} Janvier 2026.

Considérant que jusqu'à présent, le SICTEUB compte parmi ses membres au titre de la compétence assainissement les communes de Coye la Forêt, La Chapelle en Serval, Lamorlaye, Mortefontaine, Orry la Ville et Plailly. La prise de la compétence par la communauté de communes induira la mise en œuvre du mécanisme de représentation substitution au sein des instances du syndicat.

Considérant qu'en revanche, les communes de la partie nord du territoire (Apremont, Vineuil Saint Firmin, Gouvieux, Chantilly et Avilly Saint Léonard) ont conservé en propre la compétence collecte des réseaux en assainissement collectif, ainsi que la compétence non collectif. Pour la partie transfert et traitement des eaux usées du volet assainissement collectif, ces cinq communes adhèrent au SICTEUV, qui ne perdurera pas à l'issue du transfert de la compétence à la CCAC au 1^{er} Janvier 2025.

Considérant que les communes membres de la CCAC ont toutes délibéré pour approuver ce transfert.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité (six abstentions : Monsieur GAL (Asnières sur Oise), Monsieur BOLLER (Asnières sur Oise), Monsieur FALLOT (Noisy sur Oise), Monsieur DUFUMIER (élu de la communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France), Monsieur BOUFFLET (élu de Thiers sur Thève), Monsieur BOCQUET (élu de Saint Witz), Monsieur DREVILLE (pouvoir Monsieur BOCQUET élu de Saint Witz)

- **APPROUVE** l'adhésion de la communauté de communes de l'aire cantilienne au SICTEUB à compter du 1^{er} Janvier 2025 pour les communes d'Apremont, Vineuil Saint Firmin, Gouvieux, Chantilly et Avilly Saint Léonard pour les compétences assainissement collectif et non collectif

- **DIT** que la CCAC se substitue de plein droit pour les communes déjà adhérentes au SICTEUB c'est à dire : Coye la Forêt, La chapelle en Serval, Lamorlaye, Orry la Ville, Plailly et Mortefontaine

- **APPROUVE** la modification des statuts inhérente à cette adhésion.

- **CHARGE** monsieur le Préfet ou son représentant de mettre en œuvre la procédure d'extension de périmètre et de modification statutaire.

- **DIT** que les délégués syndicaux de la CCAC seront nommés en représentation substitution de toutes les communes membres de la CCAC

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 10/10/2024
Le Président